

STATEMENT DISCOURS

SECRETARY
OF STATE
FOR EXTERNAL
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX
AFFAIRES
EXTÉRIEURES.



87/27

Notes pour une intervention
de M. Douglas Roche,
Ambassadeur du Canada au
désarmement, à la
Commission des Nations Unies
pour le désarmement

NEW YORK, le 5 mai 1987

OTTAWA

Le 11 mai 1987

Monsieur le Président,

Les perspectives de réels progrès sur le fond dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement se sont grandement améliorées depuis la dernière session de la Commission du désarmement des Nations Unies, en 1986.

Lors de leur rencontre à Reykjavik, l'automne dernier, les dirigeants des Etats-Unis et de l'Union soviétique sont parvenus à des résultats qui ont été considérés comme ouvrant la voie à des progrès ultérieurs - des gouvernements l'ont indiqué sous forme de réactions officielles et nos délégations l'ont fait à la Première Commission de l'Assemblée générale pendant la 41ième session. Le Président Reagan et le Secrétaire général du Parti communiste soviétique, M. Gorbachev, ont manifesté leur détermination de réduire les risques de guerre mondiale, et particulièrement de guerre nucléaire. Les leaders des deux superpuissances ont jeté de solides bases pour les négociations bilatérales qui se déroulent à Genève.

Le Gouvernement et la population du Canada nourrissent l'ardent espoir que les deux superpuissances parviennent bientôt à un accord sur l'élimination ou une importante limitation de certains types d'armes nucléaires, et qu'elles s'attachent activement ensuite à l'examen de réductions d'autres forces nucléaires et conventionnelles. Il ne fait pas de doute que les deux superpuissances ont accompli des progrès. Le moment est venu de conclure un accord. Les divergences qui persistent dans les négociations et les discussions qui se poursuivent devraient être aplanies rapidement afin que l'esprit de Reykjavik se transforme en action concrète.

Comme l'a fait remarquer le très honorable Joe Clark, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada, dans une déclaration devant la Chambre des Communes le 21 octobre 1986: "Trois enseignements ont été corroborés à Reykjavik. Les deux premiers sont que les deux parties font preuve de sérieux, et qu'il est possible de contrôler les armements. Mais le troisième enseignement est qu'il ne sera pas facile d'assurer le contrôle des armements. Il s'agit d'un processus difficile qui nécessite des efforts soutenus."

La tâche de la Commission du désarmement, à la présente session, consiste à faire progresser ce processus.

Le 22 septembre 1986, la Conférence de Stockholm a clôturé ses travaux en parvenant à un accord remarquable sur la confiance et le renforcement de la sécurité en Europe.

Ces deux événements positifs, survenus à Reykjavik et à Stockholm, ont été suivis d'une session fructueuse de la Première Commission de l'Assemblée générale, où on a pu observer un mouvement vers le consensus, des concessions et une volonté d'aplanir les divergences.

En outre, la Conférence du désarmement a accompli de tels progrès au cours des derniers mois qu'il est maintenant permis d'espérer que les 40 pays qui y mènent des négociations multilatérales sur le contrôle des armements et le désarmement puissent conclure bientôt un accord sur un traité relatif aux armes chimiques.

Parallèlement à ces faits nouveaux est survenue la crise financière des Nations Unies. Le Group des 18 a soumis son rapport, et nous avons collectivement pris conscience de la nécessité de tirer le meilleur parti possible du temps qui nous est alloué.

Notre emploi du temps a été chargé cette année. La Conférence du désarmement poursuit ses négociations, les pourparlers entre superpuissances continuent et nous venons de tenir avec succès une dernière session du Comité préparatoire de la Conférence internationale sur le lien entre le désarmement et le développement. Nous sommes maintenant réunis pour ce qui pourrait être une session très productive de la Commission du désarmement, et le Comité préparatoire de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement va bientôt siéger.

Les occasions d'agir sont multiples et il nous faut veiller à les saisir.

* * * * *

Que pouvons-nous faire pendant la présente session de la Commission du désarmement pour que le climat soit encore plus propice à la réalisation de progrès, pour jouer un rôle dans le sens de l'instauration d'un environnement mondial plus pacifique, plus stable et plus sûr? Permettez-moi de formuler quelques idées qui pourraient orienter nos débats au cours des prochaines semaines.

1. Nous devons continuer d'examiner avec sérieux et célérité les points de l'ordre du jour qui nous ont été soumis par l'Assemblée générale.

2. Nous devrions trouver une source d'inspiration dans l'évolution encourageante de la scène politique internationale, y compris le succès que nous avons remporté l'an dernier en terminant nos travaux sur le point de l'ordre du jour relatif aux mesures de renforcement de la confiance. Nous devrions nous efforcer de terminer l'examen d'autres points de l'ordre du jour et, par la même, renforcer la confiance par la formation d'un consensus et faire une place, dans notre ordre du jour, à d'autres questions importantes.

3. Nous devons poursuivre nos travaux en appliquant la règle du consensus, un consensus défini comme une coopération positive, la compréhension de positions raisonnables -- et non pas comme l'imposition déraisonnable d'opinions de la part d'une partie face à toutes les autres.

4. Nous devrions constituer rapidement nos groupes de travail et d'autres mécanismes nécessaire de façon à ce que le début de nos travaux soit le moins possible retardé par des obstacles administratifs.

Ma délégation souhaite présenter ses vues sur un ordre du jour qui, de l'avis du Canada, est de nature, de par le nombre de questions qu'il comprend, à mettre à rude épreuve, mais non à dépasser, nos capacités intellectuelles et physiques. Nous attendons avec intérêt les vues que les autres délégations exprimeront avec franchise et dans un esprit de coopération en séance plénière et dans d'autres instances. Nous nous proposons en outre d'oeuvrer de concert avec elles à l'obtention de résultats utiles et pertinents, y compris la fin de l'examen d'une ou de plus d'une question.

Nous sommes réconfortés par les progrès accomplis l'an dernier sur la question du rôle de l'Organisation des Nations Unies en matière de désarmement. Le document présenté par le Président du groupe de travail, ainsi que les documents soumis par d'autres délégations, nous fournissent un point de départ très utile pour la présente session. Il apparaît de plus en plus à l'évidence que cette question est d'une grande importance pour le fonctionnement des Nations Unies et il peut très bien se faire que les résultats des travaux du groupe de travail soient examinés par la troisième session extraordinaire sur le désarmement. Le Canada attache une importance particulière au rôle que peut jouer l'Organisation sur le plan de la promotion de mesures significatives de contrôle des armements. Nous estimons qu'il est possible de renforcer ce rôle par la mise en oeuvre de mesures réalistes dont le besoin se fait grandement sentir. Ces réformes devraient permettre non seulement une plus grande efficacité, mais également la réalisation d'économies.

Le maintien du points de l'ordre du jour relatif à la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud reflète une inquiétude légitime et répandue à travers le monde. Il est bien connu que le Canada s'est constamment opposé, fermement et publiquement, aux politiques d'apartheid du Gouvernement sud-africain. Le fait que l'Afrique du Sud n'ait pas rassuré la communauté internationale quant au caractère pacifique de ses intentions en matière nucléaire en adhérant intégralement au régime international de non-prolifération continue d'être préoccupant, et il faut y remédier.

Le Canada souhaite vivement que l'on accorde davantage d'attention, à l'échelle internationale, à la question du désarmement classique. Cette question devrait demeurer à l'ordre du jour de l'Assemblée générale et être examinée lors de la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement. Les débats de la Commission du désarmement sur cette question sont particulièrement pertinents dans le contexte actuel. Au moins 80 pour cent de toutes les dépenses d'armement faites dans le monde sont consacrées aux armements conventionnels. Plus de 20 millions de personnes ont trouvé la mort, depuis 1945, dans des conflits livrés avec des armes classiques. Nous avons la conviction qu'il ne faut pas perdre de vue le fait qu'au fur et à mesure que seront accomplis des progrès en vue de la limitation des armes nucléaires, les questions relatives aux niveaux d'armements conventionnels sont appelées à prendre une importance croissante.

La Commission du désarmement a enregistré l'an dernier des progrès considérables sur les points de l'ordre du jour relatifs à la réduction des budgets militaires. Il reste des questions importantes, mais non pas insolubles, en ce qui a trait à la comparabilité, à la transparence et à l'échange de données. Il s'agit là de questions essentielles pour le succès des efforts axés sur la conclusion d'un accord de réduction des budgets militaires. Nous espérons qu'un accord pourra être conclu sur le seul paragraphe qui reste en suspens de façon à ce qu'un document de consensus puisse être transmis à l'Assemblée générale. Le Canada a rempli avec régularité l'instrument normalisé de présentation de rapports sur les dépenses militaires, ce qui témoigne du sérieux de ses intentions. Nous regrettons qu'il n'y ait pas davantage d'Etats membres de l'Organisation qui fassent preuve du même sérieux, mais nous constatons que certains pays ont, pour la première fois, soumis les données demandées. Il ne sera possible d'accomplir de réels progrès sur cette question que lorsque cet instrument normalisé de présentation de rapports aura été internationalement accepté et utilisé. Nous demandons instamment à tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait de remplir cet instrument et de le soumettre aux Nations Unies.

Force est de reconnaître, M. le Président, à la lumière des débats tenus sur divers aspects de cette question lors de la récente session du Comité préparatoire de la Conférence internationale sur le lien entre le désarmement et le développement, qu'il nous reste encore beaucoup de progrès à accomplir dans ce domaine.

* * *

Monsieur le Président,

A notre époque, l'importance toute particulière de la vérification du respect d'obligations contractées au titre d'accords de limitation des armements et de désarmement est universellement reconnue. Des mesures appropriées de vérification représentent le principal moyen d'établir et de démontrer le respect de tels engagements. En outre, on reconnaît universellement le fait que les dispositions relatives à la vérification occupent une place centrale dans la négociations, la conclusion et la mise en oeuvre d'accords sur le contrôle des armements. On admet également qu'il ne saurait suffire d'ajouter foi aux expressions de bonnes intentions pour que soient jetées des bases saines en vue de la conclusion d'accords qui portent sur des questions vitales de sécurité nationale; en fournissant des moyens objectifs d'établir le respect des engagements souscrits, la vérification relègue au second plan la nécessité de s'en remettre aux bonnes intentions des parties contractantes.

Il est bien connu que le Canada attache un grand intérêt à la question de la vérification et qu'il a accéléré la reconnaissance du bien fondé de cette question. Ma délégation considère que la vérification est une question d'une importance critique qui doit être réglée de façon satisfaisante pour que soit justifié l'espoir d'accomplir des progrès sur la voie d'accords importants sur les importantes questions de la limitation des armements et du désarmement.

Nous nous réjouissons de ce que les résolutions 40/152 O et 41/86 Q intitulées "La vérification sous tous ses aspects" présentées à l'initiative du Canada aient été adoptées sans vote. Plus de 20 délégations appartenant à tous les groupes se sont portées co-auteurs de la résolution 41/86 Q. Ce large appui témoigne de la reconnaissance croissante, au sein de la communauté internationale, du fait

que des mesures appropriées de vérification sont essentielles à la mise en oeuvre de mesures efficaces de contrôle des armements et de désarmement. Jusqu'à maintenant, trente gouvernements ont soumis au Secrétaire général leurs vues sur la vérification, ce qui démontre le sérieux avec lequel ils examinent cette question. Nous attendons avec grande impatience que d'autres gouvernements fassent connaître leur position.

En adoptant la résolution 41/86 Q, l'Assemblée générale a demandé à la Commission du désarmement d'examiner la question de "la vérification sous tous ses aspects, y compris les principes, dispositions et techniques d'inclusion de mesures de vérification appropriées dans les accords de limitation des armements et de désarmement, ainsi que le rôle de l'Organisation des Nations Unies et de ses Etats Membres dans le domaine de la vérification".

Le Canada nourrit l'espoir que la Commission du désarmement parviendra à élaborer un ensemble de principes relatifs à la vérification et à énoncer une série de dispositions et de techniques qui serviront de cadre de référence aux négociateurs d'accords de limitation des armements et de désarmement. Nous sommes conscients de ce que la Commission aura peut-être besoin de plus d'une session pour prendre en compte de façon appropriée tous les aspects de cette question. Pour sa part, le Canada est disposé à participer activement aux débats de la Commission sur cette question et il s'efforcera de faciliter la présentation de son rapport final à l'Assemblée générale. Nous voyons dans ces débats sur la vérification davantage qu'une discussion purement rhétorique. Nous appelons de nos voeux un échange de vues franc et direct qui, dans un esprit de coopération, débouchera sur un consensus permettant d'aller au-delà des principes de base sur la vérification contenus dans le Document final de la Première session extraordinaire consacrée au désarmement. L'occasion est fournie à la Commission d'établir d'importantes directives sur la question de la vérification. Relevons ce défi ensemble.

Certains Etats ont estimé qu'il importe de créer une organisation internationale de la vérification (IVO) qui serait chargée d'assurer le respect des accords multilatéraux. Les propositions de ce type ont parfois été axées sur la création d'un organe international dont relèverait un type particulier de moyens techniques de vérification, par exemple les satellites. D'autres Etats ont proposé une agence internationale de vérification dont le mandat concernerait un accord en particulier, par exemple une convention relative aux armes chimiques. Les partisans d'un organisme international responsable du respect d'un accord particulier citent fréquemment en exemple l'Agence internationale de l'énergie atomique. De tels organismes

chargés de traités spécifiques pourraient constituer un moyen judicieux de régler certaines questions de vérification et accomplir une tâche très utile sur le plan de la surveillance de certains accords. Le Canada est partisan d'un mouvement soutenu vers l'éventuelle création d'un IVO ayant un mandat général, une fois que la communauté internationale aura convenu que la création d'un tel organisme est souhaitable.

- Permettez-moi maintenant d'attirer brièvement l'attention sur certaines des activités que nous avons menées récemment dans le domaine de la recherche sur la vérification:

- Armes chimiques: le 4 décembre 1985, le Canada a remis au Secrétaire général des Nations Unies un "Manuel d'enquête sur les allégations d'utilisation d'armes chimiques ou biologiques". Ce manuel est l'aboutissement d'une étude réalisée par des hommes de science et responsables canadiens. Il représente une contribution concrète aux enquêtes sur les allégations de non-respect d'accords en vigueur dans le domaine des armes chimiques. Il a été mis à la disposition des équipes des Nations Unies qui ont été dépêchées depuis pour faire enquête sur d'éventuelles utilisations d'armes chimiques. Le Canada mettra très prochainement à la disposition du Secrétaire général et de la communauté internationale d'autres résultats des recherches qu'il poursuit sur la vérification de l'utilisation d'armes chimiques.

- Interdiction complète des essais nucléaires: le 7 février 1986, le Canada a annoncé sa décision de dépenser \$3,2 millions en trois ans pour améliorer les installations de détection sismique de Yellowknife, ce qui représente une importante contribution à la recherche sur les moyens d'assurer le respect d'un éventuel traité d'interdiction complète des essais nucléaires (CTBT). En octobre 1985, l'Université de Toronto a reçu une subvention à la recherche d'une durée de deux ans lui permettant d'étudier l'efficacité de données sismiques régionales afin de distinguer entre les tremblements de terre et les explosions nucléaires souterraines, y compris les tirs effectués dans des conditions de découplage. En outre, en octobre 1986, le Canada a été l'hôte d'un atelier technique réunissant des spécialistes de la sismologie et de la transmission de données. Ces experts venant de 17 pays ont débattu de l'échange de données sous forme d'ondes. Le contenu de leurs débats a été mis à la disposition de la Conférence du désarmement.

-- Espace: le Canada a effectué des recherches sur certains aspects des exigences techniques qui pourraient se présenter pour la vérification d'un accord multilatéral de contrôle des armes spatiales. Dans le cadre de l'étude désignée sous le nom de "PAXSAT A", la possibilité d'une application concrète de techniques civiles de télédétection depuis l'espace a été étudiée. En outre, le Canada accueillera un atelier sur l'espace à Montréal du 14 au 16 mai à l'intention de délégations participant à la Conférence du désarmement. Cet atelier portera, en partie, sur la question de la vérification. Nous espérons pouvoir mettre certains résultats préliminaires de notre étude PAXSAT A à la disposition de la Commission du désarmement.

-- Recherche générique: Le Gouvernement canadien a entrepris diverses recherches sur des techniques et principes généraux de vérification. Un des principaux volets de cette recherche générique a consisté à recueillir et à étudier les déclarations et les rapports faits à ce sujet par des gouvernements, des organismes internationaux et des universitaires. Je crois être en mesure d'affirmer que cette recherche a permis au Canada de se doter d'une banque de données exceptionnelle sur la question de la vérification. Afin de souligner l'engagement du Canada envers l'accomplissement de progrès au cours des délibérations de la Commission du désarmement et de mettre en évidence sa conviction que ces discussions ne peuvent être couronnées de succès qui si elles se tiennent dans un climat de dialogue et de coopération, ma délégation mettra prochainement à la disposition de tous les membres de la Commission, par l'intermédiaire du Secrétariat, un ouvrage en trois tomes contenant près de 700 résumés de rapports de recherche, de déclarations gouvernementales et d'articles d'universitaires sur la question de la vérification de la limitation des armements et du désarmement. Cet outil de recherche nous l'espérons, facilitera aux membres de la Commission l'examen de cette question.

* * *

Monsieur le Président,

Au cours des dernières années, une multitude d'études et de rapports sur la situation du monde ont été publiés. S'est ajouté à ce corpus "Our Common Future", le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (rapport Brundtland). Le Canada a qualifié d'événement historique" la parution de ce rapport. Bien qu'ils aient principalement étudié les questions relatives à l'environnement, les membres de la Commission se sont également intéressés à des questions touchant la paix et la sécurité qui sont liées au développement et à l'environnement. Il ont demandé instamment aux gouvernements de reconnaître quel élargissement des conceptions est davantage susceptible de permettre une meilleure gestion des relations entre la sécurité et un développement durable. Des conflits peuvent naître non seulement de menaces d'ordre politique et militaire pesant sur la souveraineté des Etats, mais également de la dégradation de la souveraineté des Etats, mais également de la dégradation de l'environnement et du fait que des avenues de développement se trouvent d'emblée bloquées. La Commission a ajouté, et je cite:

"Les nations doivent renoncer à la logique destructrice d'une "culture des armements" et mettre plutôt l'accent sur leur avenir commun".

Il s'agit là d'un nouveau défi lancé à tous ceux d'entre nous qui oeuvrent dans le domaine du désarmement. Animés de cet esprit, efforçons-nous d'aller de l'avant pendant la présente session de la Commission du désarmement, forts de la conviction que nos travaux, y compris le soin avec lequel nous abordons les détails de chaque question, peuvent contribuer à l'amélioration de l'avenir qui nous est commun.